



SANDRINE BODIN

Inspectrice d'académie,
directrice académique des services de
L'éducation nationale de la Manche

Saint-Lô, le 15/03/22

à

Affaire suivie par :

Isabelle MARTIN

SRH1

Tél. 02 33 06 92 47

Mél. dsden50-srh1@ac-caen.fr

Mesdames les inspectrices d'académie,
directrices académiques des services de
l'Education nationale

Messieurs les inspecteurs d'académie,
directeurs académiques des services de
l'Éducation nationale

DSDEN 50

12, rue de la Chancellerie

50000 Saint-Lô Cedex

Objet : mutations des enseignants par INEAT – EXEAT – Rentrée 2022

Références :

- Lignes directrices de gestion ministérielles relatives à la mobilité des personnels de l'Education nationale, de la Jeunesse et des Sports, parues au Bulletin Officiel spécial n°6 du 28 octobre 2021
- Lignes directrices de gestion académiques relatives à la mobilité des personnels de l'académie de Normandie (publication à venir)

Annexe : fiche de renseignements demande d'INEAT département de la Manche

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance le calendrier des opérations du mouvement complémentaire des enseignants du premier degré, au titre de la rentrée 2022.

Demandes d'EXEAT du département de la Manche

Les enseignants qui désirent quitter le département de la Manche doivent impérativement se renseigner auprès de la direction des services départementaux de l'Éducation nationale du département souhaité afin de connaître la date limite de réception des dossiers (propre à chaque département) ainsi que des pièces justificatives à joindre à leur demande.

Tout enseignant intéressé devra transmettre les pièces suivantes, par la voie hiérarchique :

- une demande écrite d'EXEAT du département de la Manche
- une demande écrite d'INEAT pour le département souhaité
- le dossier d'INEAT contenant les pièces spécifiques au département demandé

Ce dossier complet sera transmis par nos soins au département sollicité.

Demandes d'INEAT dans le département de la Manche

La date limite de réception des demandes à la direction des services départementaux de l'Éducation nationale de la Manche est fixée au **vendredi 20 mai 2022 - délai de rigueur**.



Tout enseignant intéressé devra transmettre les pièces suivantes, par la voie hiérarchique :

- une demande d'INEAT adressée à Madame l'inspectrice d'académie, directrice académique des services de l'Éducation nationale de la Manche, où seront précisées les coordonnées de l'intéressé(e) (adresse postale et électronique, numéro de téléphone)
- la fiche de renseignements – demande d'INEAT dûment complétée et signée
- tout document venant justifier la demande
- une fiche de synthèse

En cas de rapprochement de conjoint :

- une photocopie du livret de famille, ou Pacte Civil de Solidarité
- une attestation d'emploi du conjoint

En cas de dossier social ou médical :

- les pièces justificatives complémentaires pouvant être prises en considération

Je vous serais obligée de bien vouloir porter ces renseignements à la connaissance des personnels relevant de votre autorité.


SANDRINE BODIN